



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme de l'enseignement professionnel

Question écrite n° 19932

Texte de la question

Mme Fadila Khattabi appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'inquiétude des enseignants en lycée professionnel. Des enseignants qui questionnent notamment l'impact de la réforme de l'enseignement professionnel sur l'avenir de leurs étudiants, tant en ce qui concerne l'enseignement général, dont les heures sont fortement réduites, que l'accompagnement personnalisé qui ne pourra plus être assuré en totalité, faute de moyens. La transformation de la voie professionnelle telle que prévue par la loi leur semble pénalisante et injuste pour ces jeunes qui n'auraient plus qu'un accès réduit à la culture et au savoir, avec pour conséquences plus de difficultés à poursuivre des études supérieures, notamment en BTS. Aussi, compte tenu des actions du Gouvernement en faveur de l'enseignement professionnel et de son développement en tant que voie d'excellence, elle l'interroge sur la possibilité de revoir à la hausse les dotations horaires globales dans les établissements d'enseignement professionnel, notamment pour l'enseignement général, ce qui offrirait à ces jeunes qui ont opté pour une scolarité plus courte, une égalité de chances avec les étudiants classiques dans la poursuite éventuelle d'études supérieures.

Texte de la réponse

Les emplois du temps des élèves de la voie professionnelle sont très chargés, beaucoup plus que dans la voie générale et technologique. Par souci d'équité entre les différentes filières, la réforme de la voie professionnelle prévoit une harmonisation et un allègement des volumes horaires des élèves. Ainsi, cette transformation de la voie professionnelle se traduira-t-elle par un meilleur encadrement des élèves qui pourront progresser plus vite. Toutes les disciplines de spécialités professionnelles et générales vont contribuer (à l'exception des disciplines de prévention-santé-environnement, en secteur production et de celle d'économie-gestion en secteur des services de baccalauréat professionnel) à cet allègement de l'emploi du temps : - il autorise de nouvelles modalités d'enseignement comme la co-intervention devant un même groupe d'élèves de deux professeurs d'enseignement général et professionnel, la réalisation d'un chef d'œuvre dans un cadre pluridisciplinaire ; - il libère également du temps hebdomadaire pour pratiquer des activités culturelles et sportives, rechercher des lieux de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et suivre des enseignements facultatifs proposés dans l'établissement ; - il permet aux établissements des choix d'organisation différents en fonction de leur projet, des spécialités professionnelles qu'ils offrent, du profil des élèves. Les conditions d'apprentissage de l'élève seront privilégiées grâce à : - un meilleur taux d'encadrement pour faciliter l'acquisition des savoirs en petits groupes (plus de dédoublements avec un volume complémentaire "d'heures professeur" de référence augmenté de 2 heures) ; - une grille horaire annualisée et unifiée entre secteurs production et services pour faciliter la supervision de la progressivité des apprentissages des élèves sur le cycle et la réalisation des PFMP ; - des modalités d'interventions pédagogiques pluridisciplinaires qui articulent les disciplines d'enseignement général aux enseignements professionnels (co-intervention d'un professeur d'enseignement général et d'un professeur d'enseignement professionnel devant un même groupe, réalisation d'un chef d'œuvre). Cette organisation renforce l'accompagnement personnalisé de l'élève à toutes les étapes de son orientation pour l'aider à faire ses choix et ce jusqu'au baccalauréat professionnel dont la double finalité est réaffirmée :

l'insertion professionnelle immédiate ou la poursuite d'études. Enfin, l'accompagnement des enseignants dans la mise en place de ce nouveau lycée professionnel est une nécessité absolue. C'est pourquoi des ressources pédagogiques seront très prochainement mises à leur disposition, des réunions seront organisées dans les établissements, ainsi que des formations académiques qui leur permettront de s'emparer de ces sujets.

Données clés

Auteur : [Mme Fadila Khattabi](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19932

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2019](#), page 4898

Réponse publiée au JO le : [30 juillet 2019](#), page 7146